

Demandes de permis de construire d'une centrale solaire au sol

Par arrêté préfectoral n° 2021/05/DCSE/BPE/URBA du 26 novembre 2021 est prescrite pendant 32 jours consécutifs, du lundi 17 janvier à 08h30 au jeudi 17 février 2022 à 17h30, une enquête publique relative aux demandes de permis de construire d'une centrale solaire au sol sur les communes de Courtry et Villeparisis présentée par la société TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE, située 52 Quai de Dion Bouton - 92816 Puteaux.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL

DU LUNDI 17 JANVIER AU JEUDI 17 FÉVRIER

L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE CONCERNE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE D'UNE CENTRALE SOLAIRE AU SOL SUR LES COMMUNES DE COURTRY ET VILLEPARISIS PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

CONSULTATION DU DOCUMENT

- Du lundi 17 janvier 2022 de 08h30 à 17h30
- Au bureau de l'urbanisme de la commune de COURTRY
- Ou sur le site internet de la commune de COURTRY
- Ou sur le site internet de la commune de VILLEPARISIS

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

- Une adresse courriel dédiée est destinée à la réception de vos questions et/ou remarques.
- Par courrier ou téléphone à l'adresse ci-dessous.
- Au commissaire enquêteur Mairie de Villeparisis
- Tél. 03 20 47 32 32 ou 03 20 47 32 33

PRÉSENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

AU BUREAU DE L'URBANISME DE LA MAIRIE DE COURTRY

- Du lundi 17 janvier 2022 de 08h30 à 17h30
- Du samedi 29 janvier 2022 de 08h30 à 17h30
- Du jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 17h30

INFORMATIONS
Mairie de Villeparisis - Service Urbanisme
Tél. 03 20 47 32 32 ou 03 20 47 32 33

VILLEPARISIS

Mairie de Villeparisis

- lundi 17 janvier 2022 de 8h30 à 11h45
- samedi 29 janvier 2022 de 08h30 à 11h30,
- jeudi 17 février 2022 de 13h30 à 17h30

Infos pratiques

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la société TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE - 52 Quai de Dion Bouton - 92816 Puteaux. (Madame Pauline LEMEUMIER - téléphone 06.99.68.12.75 - courriel : pauline.lemeunier@totalenergies.com).